

# REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE VTT 2024 2025 – VELOROC CAVAILLON

## STRUCTURE ET OBJECTIFS

L'école VTT du VELOROC CAVAILLON est une école de sport et, à ce titre, elle propose une structure, un contenu de formation et une équipe d'éducateurs. Son objectif est de promouvoir la découverte et la pratique du cyclisme VTT dans un cadre de loisirs et/ou de compétition, dans une perspective de progression et sans obligation de résultat

Les apprentissages proposés par l'école VTT permettent d'amener les jeunes, par la pratique, la découverte et l'acquisition d'un ensemble de connaissances, à s'épanouir et à devenir autonome

La création, l'organisation et le fonctionnement de l'école VTT sont internes au Club VELOROC CAVAILLON. Celui-ci est agréé par la direction départementale de la cohésion sociale, il est affilié à la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.). L'école VTT est quant à elle, labellisée FFC.

## ENCADREMENT

L'encadrement de l'activité est assuré par :

- Un responsable de l'école VTT, titulaire d'un Brevet d'Etat aux activités du cyclisme
- Des éducateurs, licenciés au VELOROC et à jour de leurs cotisations. Ils sont titulaires d'un DE ou BP JEPS, d'un diplôme fédéral ou en cours de formation

Une formation aux gestes de premiers secours est dispensée régulièrement à ces encadrants par une personne habilitée.

## ADMISSION

L'école reçoit les jeunes pratiquants à partir de 7 ans à jusqu'à 16 ans

La capacité d'accueil est fixée en fonction du nombre d'éducateurs. La priorité est donnée aux jeunes pratiquants, déjà licenciés l'année précédente, puis une liste d'attente est établie en fonction des dates des demandes des nouvelles inscriptions.

L'admission est soumise à l'adhésion à l'association VELOROC, à la prise d'une licence FFC (qui inclut une assurance responsabilité civile, défense et recours , accident corporelle et rapatriement) , au versement d'une cotisation annuelle dont le montant est fixée chaque année par le conseil d'administration du club VELOROC CAVAILLON et à la fourniture d'un dossier d'inscription complet.

Ce dossier comprend obligatoirement : une fiche individuelle d'inscription, une autorisation parentale, la prise de licence FFC, un certificat médical en cours de validité, une photocopie de la carte d'identité, la liste du matériel indispensable à la pratique, le mode de règlement choisi (chèque, virement, coupons sport,...) et 2 exemplaires du règlement intérieur.

## FONCTIONNEMENT

Les jours et heures de séances sont fixées hors périodes de vacances scolaires de la zone et hors jours fériés :

- Mercredi après-midi de 14h00 à 16h30 ou le samedi matin à partir de 10h00
- Des sorties supplémentaires (séances spécifiques, stages, manifestations organisées par le club, ...) pourront être proposées. Dans ce cas les parents sont informés des modalités de participation (âge, horaires, lieu de rendez-vous, participation financière,...)

Ces horaires peuvent être modifiés (par exemple : alerte météo vigilance jaune=séance pouvant être réduite dans sa durée) ou annulés par le club, notamment pour des raisons de sécurité (par exemple alerte météo vigilance orange et + =séance annulée, etc...). Dans ce cas les participants sont informés par les moyens de communication du club (mail, site internet [www.veloroccavaillon.fr](http://www.veloroccavaillon.fr))

Les jeunes pratiquants doivent être présents au lieu de rendez-vous, ¼ heure avant le début de la séance et récupérés au plus tard ¼ h après la fin de la séance.

## SECURITE ET RESPECT DES REGLES

L'école VTT et ses encadrants prennent toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des jeunes pratiquants qui lui sont confiés, notamment en vérifiant avant chaque départ :

- Les organes de sécurité sur le vélo (un jeune ayant une bicyclette en mauvais état ne pourra participer à la séance)
- Le port du casque, des gants et des lunettes qui sont obligatoires en école VTT
- La présence du petit matériel dont la liste est donnée à l'inscription

Les éducateurs veillent au respect des règles de vie commune (respect d'autrui, du matériel, comportement inadapté mettant en danger le pratiquant ou son groupe, perturbations répétées,...). Le responsable de l'école VTT pourra être amené, après en avoir informé les parents, à prendre des mesures adaptées pouvant aller jusqu'à exclusion définitive.

**Veloroc dégage toute responsabilité en cas de dommage matériels causés par les adhérents ou éducateurs de l'école VTT dans le cadre des sessions et des stages organisés par l'association.**

## INFORMATIONS DIVERSES

La Fédération Française de Cyclisme a créé, pour les jeunes adhérents, un ensemble de brevets, challenges départementaux, régionaux, nationaux, trophée régional du jeune vététiste,... Les jeunes pourront y participer en fonction de leurs aptitudes, de leurs envies et de leurs possibilités.

Le déplacement des jeunes devra être effectué par les parents qui devront s'assurer en cas de covoiturage que les personnes qui assurent le transport et les personnes transportées soient assurées.

Le responsable de l'école VTT est chargé de veiller à l'application du présent règlement intérieur

*(mettre ci-dessous, nom, prénom, date et lieu précédé en la mention manuscrite « lu et approuvé »)*